

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E
PROVINCE DE QUÉBEC—MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE
Comté de Jacques-Cartier (Comté municipal) Municipalité civile de Lochme (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms <u>Jn. Fernand Nop. Picault</u>	12. Nom et prénoms <u>Marie-Louise Hélène Martiny</u>	3. Occupation <u>Ingénieur Civil</u>	13. Occupation <u>Ménagère</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé <u>c.é.</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée <u>c.é.</u>	5. Âge <u>31</u>	15. Âge <u>26</u>
6. Religion <u>cath. Romain</u>	16. Religion <u>cath. Romaine</u>	7. Résidence <u>1312 Notarimiey</u> (Domicile habituel)	17. Résidence <u>193 18^e Ave</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance <u>P.2.</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance <u>P.2.</u> (Province ou pays)	9. Lieu de naissance de son père <u>P.2.</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père <u>P.2.</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire? <u>Oui</u>	20. L'époux sait-elle lire? <u>Oui</u>	11. L'époux sait-il écrire? <u>Oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire? <u>Oui</u>

22. Date du mariage 18 (jour) Juillet (mois) 42 (année) 23. Par licence ou par bans Ban

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
(a) Nom de la paroisse ou église Sts. Anges (b) Municipalité civile de Lochme
(c) Date 18 (jour) Juin (mois) 42 (année) (d) Comté (municipal) Jacques-Cartier

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Aimé Boileau curé

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici Jon P. D. Vic
(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)
126751